



**SECURITY COUNCIL  
OFFICIAL RECORDS**

*EIGHTEENTH YEAR*

**1075** *th MEETING: 2 DECEMBER 1963*

*ème SÉANCE: 2 DÉCEMBRE 1963*  
*DIX-HUITIÈME ANNÉE*

**CONSEIL DE SÉCURITÉ  
DOCUMENTS OFFICIELS**

*NEW YORK*

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/1075).....	1
Expression of thanks to the retiring President .....	1
Adoption of the agenda .....	2
Letter dated 11 July 1963 addressed to the President of the Security Council, by the representatives of Algeria, Burundi, Cameroon, Central African Republic, Chad, Congo (Brazzaville), Congo (Leopoldville), Dahomey, Ethiopia, Gabon, Ghana, Guinea, Ivory Coast, Liberia, Libya, Madagascar, Mali, Mauritania, Morocco, Niger, Nigeria, Rwanda, Senegal, Sierra Leone, Somalia, Sudan, Tanganyika, Togo, Tunisia, Uganda, United Arab Republic and Upper Volta (S/5348):	
(a) Report by the Secretary-General in pursuance of the resolution adopted by the Security Council at its 1056th meeting on 7 August 1963 (S/5438 and Add.1-5);	
(b) Letter dated 23 October 1963 from the representatives of Algeria, Central African Republic, Ceylon, Congo (Brazzaville), Congo (Leopoldville), Dahomey, Ethiopia, Gabon, Ghana, Guinea, India, Indonesia, Ivory Coast, Liberia, Madagascar, Malaysia, Mali, Mauritania, Morocco, Niger, Nigeria, Pakistan, Senegal, Sierra Leone, Somalia, Sudan, Tanganyika, Togo, Tunisia, Uganda, United Arab Republic and Upper Volta addressed to the President of the Security Council (S/5444 and Add.1) .....	2

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1075).....	1
Remerciements au Président sortant .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	2

(Continued overleaf — suite au verso)

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

Page

Lettre, en date du 11 juillet 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, du Burundi, du Cameroun, du Congo (Brazzaville), du Congo (Léopoldville), de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de l'Ethiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, du Libéria, de la Libye, de Madagascar, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, de la Nigéria, de l'Ouganda, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, du Rwanda, du Sénégal, du Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, du Tanganyika, du Tchad, du Togo et de la Tunisie (S/5348):

a) Rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité à sa 1056ème séance, le 7 août 1963 (S/5438 et Add.1 à 5);

b) Lettre, en date du 23 octobre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, de Ceylan, du Congo (Brazzaville), du Congo (Léopoldville), de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de l'Ethiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, de l'Inde, de l'Indonésie, du Libéria, de Madagascar, de la Malaisie, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, de la Nigéria, de l'Ouganda, du Pakistan, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, du Sénégal, du Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, du Tanganyika, du Togo et de la Tunisie (S/5444 et Add.1) . . . . .

2

### NOTE

Relevant documents of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

*Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.*

\*

\* \*

Les documents pertinents du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

*Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.*

# ONE THOUSAND AND SEVENTY-FIFTH MEETING

Held in New York, on Monday, 2 December 1963, at 10.30 a.m.

## MILLE SOIXANTE-QUINZIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le lundi 2 décembre 1963, à 10 h 30.

*President:* Mr. Adlai E. STEVENSON (United States of America).

*Present:* The representatives of the following States: Brazil, China, France, Ghana, Morocco, Norway, Philippines, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Venezuela.

### Provisional agenda (S/Agenda/1075)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 11 July 1963 addressed to the President of the Security Council, by the representatives of Algeria, Burundi, Cameroon, Central African Republic, Chad, Congo (Brazzaville), Congo (Leopoldville), Dahomey, Ethiopia, Gabon, Ghana, Guinea, Ivory Coast, Liberia, Libya, Madagascar, Mali, Mauritania, Morocco, Niger, Nigeria, Rwanda, Senegal, Sierra Leone, Somalia, Sudan, Tanganyika, Togo, Tunisia, Uganda, United Arab Republic and Upper Volta (S/5348):
  - (a) Report by the Secretary-General in pursuance of the resolution adopted by the Security Council at its 1056th meeting on 7 August 1963 (S/5438 and Add.1-5);
  - (b) Letter dated 23 October 1963 from the representatives of Algeria, Central African Republic, Ceylon, Congo (Brazzaville), Congo (Leopoldville), Dahomey, Ethiopia, Gabon, Ghana, Guinea, India, Indonesia, Ivory Coast, Liberia, Madagascar, Malaysia, Mali, Mauritania, Morocco, Niger, Nigeria, Pakistan, Senegal, Sierra Leone, Somalia, Sudan, Tanganyika, Togo, Tunisia, Uganda, United Arab Republic and Upper Volta addressed to the President of the Security Council (S/5444 and Add.1).

### Expression of thanks to the retiring President

1. The PRESIDENT: As this is the first meeting of the Security Council in the month of December and my first occasion to speak as President of the Council, at least for the past eleven months, let me first of all take advantage of the welcome opportunity to express our gratitude to our President and distinguished friend, Sir Patrick Dean, who has presided over our deliberations during the past month.
2. I think all of the members of the Council are quite accustomed to the fairness, to the competence, the dignity and the courtesy with which he has always

*Président:* M. Adlai E. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique).

*Présents:* Les représentants des Etats suivants: Brésil, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Ghana, Maroc, Norvège, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1075)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 11 juillet 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, du Burundi, du Cameroun, du Congo (Brazzaville), du Congo (Leopoldville), de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de l'Ethiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, du Libéria, de la Libye, de Madagascar, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, de la Nigéria, de l'Ouganda, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, du Rwanda, du Sénégal, du Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, du Tanganyika, du Tchad, du Togo et de la Tunisie (S/5348):
  - a) Rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité à sa 1056ème séance, le 7 août 1963 (S/5438 et Add.1 à 5);
  - b) Lettre, en date du 23 octobre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, de Ceylan, du Congo (Brazzaville), du Congo (Leopoldville), de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de l'Ethiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, de l'Inde, de l'Indonésie, du Libéria, de Madagascar, de la Malaisie, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, de la Nigéria, de l'Ouganda, du Pakistan, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, du Sénégal, du Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, du Tanganyika, du Togo et de la Tunisie (S/5444 et Add.1).

### Remerciements au Président sortant

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Cette séance du Conseil de sécurité est la première du mois de décembre et c'est aussi la première fois — depuis 11 mois tout au moins — que je prends la parole en tant que Président du Conseil. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour exprimer tout d'abord notre gratitude au Président sortant, qui est aussi notre ami, et qui a dirigé nos débats au cours du mois passé.
2. Tous les membres du Conseil sont habitués à l'impartialité, la dignité, la compétence et la courtoisie dont il a toujours fait preuve en présidant nos débats.

presided over our deliberations. Perhaps we all take this for granted, forgetting that Sir Patrick also represents the ancient continuity of the high standards of British justice and fairness and parliamentary practice. I know I express the view of all the members of the Council when I thank him for his efforts to keep us on the straight and narrow path, and also when I thank his country for sending him here to represent it. I would have gladly yielded my term as President to you, Sir Patrick, to give you the privilege of serving two months in succession.

3. Sir Patrick DEAN (United Kingdom): Mr. President, I am most grateful to you for your kind and generous words to my country and myself in thanking me for our efforts last month. I am only sorry that we were not successful in bringing the item at present under discussion to a conclusion, but I hope that we have set the field for you to be able to finish off the work. Two periods in the Chair would, of course, not only be totally unauthorized under the rules, but it would, I think, be more than flesh and blood could stand and I am very glad to relinquish my functions as President into your good and faithful hands.

#### Adoption of the agenda

*The agenda was adopted.*

Letter dated 11 July 1963 addressed to the President of the Security Council, by the representatives of Algeria, Burundi, Cameroon, Central African Republic, Chad, Congo (Brazzaville), Congo (Leopoldville), Dahomey, Ethiopia, Gabon, Ghana, Guinea, Ivory Coast, Liberia, Libya, Madagascar, Mali, Mauritania, Morocco, Niger, Nigeria, Rwanda, Senegal, Sierra Leone, Somalia, Sudan, Tanganyika, Togo, Tunisia, Uganda, United Arab Republic and Upper Volta (S/5348):

- (a) Report by the Secretary-General in pursuance of the resolution adopted by the Security Council at its 1056th meeting on 7 August 1963 (S/5438 and Add.1-5);
- (b) Letter dated 23 October 1963 from the representatives of Algeria, Central African Republic, Ceylon, Congo (Brazzaville), Congo (Leopoldville), Dahomey, Ethiopia, Gabon, Ghana, Guinea, India, Indonesia, Ivory Coast, Liberia, Madagascar, Malaysia, Mali, Mauritania, Morocco, Niger, Nigeria, Pakistan, Senegal, Sierra Leone, Somalia, Sudan, Tanganyika, Togo, Tunisia, Uganda, United Arab Republic and Upper Volta addressed to the President of the Security Council (S/5444 and Add.1)

4. The PRESIDENT: In accordance with the previous decision of the Council, I propose to invite the representatives of India, Liberia, Madagascar, Tunisia and Sierra Leone to take places at the Council table.

Nous y sommes habitués au point que nous n'y faisons même plus attention et que nous oublions que sir Patrick Dean représente aussi une tradition fort ancienne de la justice britannique: celle de la compétence, de l'intégrité et de l'expérience parlementaire. Je sais que je me fais l'interprète de tous les membres du Conseil en le remerciant des efforts qu'il a déployés pour nous maintenir sur l'étroit sentier du devoir et je remercie également son pays de nous l'avoir envoyé ici pour le représenter. J'aurais bien volontiers cédé mon tour de présidence à sir Patrick Dean afin de lui permettre de diriger le Conseil pendant deux mois de suite.

3. Sir Patrick Dean (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Je vous suis extrêmement reconnaissant, Monsieur le Président, des paroles aimables et généreuses que vous avez eues pour mon pays et pour moi-même en me remerciant des efforts que nous avons déployés le mois dernier. Je regrette que nous n'ayons pas encore pu mener à bonne fin la discussion du point que nous examinons, mais j'espère que nous avons suffisamment préparé le terrain pour vous permettre de terminer les travaux. Occuper pendant deux mois de suite la présidence serait non seulement contraire à tous les règlements, mais dépasserait également mes forces de résistance et je suis heureux de remettre mes fonctions de Président entre des mains compétentes et dévouées.

#### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

Lettre, en date du 11 juillet 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, du Burundi, du Cameroun, du Congo (Brazzaville), du Congo (Leopoldville), de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de l'Ethiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, du Libéria, de la Libye, de Madagascar, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, de la Nigéria, de l'Ouganda, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, du Rwanda, du Sénégal, du Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, du Tanganyika, du Tchad, du Togo et de la Tunisie (S/5348):

- a) Rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité à sa 1056ème séance, le 7 août 1963 (S/5438 et Add.1 à 5);
- b) Lettre, en date du 23 octobre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, de Ceylan, du Congo (Brazzaville), du Congo (Leopoldville), de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de l'Ethiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, de l'Inde, de l'Indonésie, du Libéria, de Madagascar, de la Malaisie, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, de la Nigéria, de l'Ouganda, du Pakistan, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, du Sénégal, du Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, du Tanganyika, du Togo et de la Tunisie (S/5444 et Add.1)

4. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Conformément à la décision prise précédemment par le Conseil, je propose d'inviter les représentants de l'Inde, du Libéria, de Madagascar, de la Tunisie et du Sierra Leone à prendre place à la table du Conseil.

At the invitation of the President, Mr. K. N. Chakravarty (India), Mr. J. R. Grimes (Liberia), Mr. A. Sylla (Madagascar), Mr. Mongi Slim (Tunisia) and Mr. J. Karefa-Smart (Sierra Leone) took places at the Security Council table.

5. Mr. BENHIMA (Morocco) (translated from French): Exactly a week ago this morning, the people of the United States, joined in their sorrow by the whole world, paid their last respects to their late President in a funeral ceremony marked with an emotion which reflected not only the esteem and respect in which John Fitzgerald Kennedy was held but also the consternation into which his tragic death plunged all those who had placed in him their hopes for world peace. My delegation associates itself with those which have preceded it in expressing to you, Mr. President, its condolences and sympathy and asking you to convey them to the United States Government, to the late President's family and to the American people.

6. Allow me also, Mr. President, to offer you my delegation's congratulations on the occasion of your occupancy of the Chair. It is somehow symbolic that our work on this question should be continued under the guidance of the United States representative. In the present circumstances your presidency has particular value and significance.

7. I know that it is very unusual for the Security Council to return after such a short time to a problem which it has examined thoroughly and on which it has taken a very clear decision. If, however, we are back here today for a further debate on the apartheid policies of the Republic of South Africa, it is not to raise new aspects of the question or to fill a gap in the earlier debates but, unfortunately, to take note once again of the fact that the Pretoria Government is scornfully and insolently defying both the United Nations Charter and the resolutions of United Nations organs.

8. In letters sent to the Secretary-General on 19 September and 11 October 1963 [see S/5438] in reply to his communication of 19 August 1963, the Government of the Republic of South Africa denies the competence of the United Nations in the matter, accuses the Security Council of violating the Charter and does not scruple to plead the right of self-defence in justification of its policies of repression and its arms build-up.

9. In the letter of 11 October I note the following sentence in particular: "The South African Government's attitude has often been stated and is well known." This sentence, I would point out, although it is followed by a long commentary, constitutes the whole of the South African Government's reply.

10. By adopting such an attitude, the Government of the Republic of South Africa makes clear its intention to persist in its policy of racial discrimination, to continue to deny our Organization's obligation to intervene, and to express its disregard for the resolutions of the Security Council and the General Assembly.

11. The Pretoria Government is doubtless hoping, by its consistently negative stand, to reduce the United Nations to complete impotence and to keep world censure at the stage of a mere symbolic demonstration.

Sur l'invitation du Président, M. K. N. Chakravarty (Inde), M. F. R. Grimes (Libéria), M. A. Sylla (Madagascar), M. Mongi Slim (Tunisie) et M. J. Karefa-Smart (Sierra Leone) prennent place à la table du Conseil.

5. M. BENHIMA (Maroc): Il y a exactement une semaine ce matin, le peuple des Etats-Unis, soutenu par le monde entier dans sa douleur, faisait à son regretté président des funérailles empreintes d'une émotion qui traduisait non seulement l'estime et le respect qui entouraient John Fitzgerald Kennedy, mais aussi la consternation dans laquelle sa disparition tragique plongeait tous ceux qui avaient lié à son action les chances de la paix dans le monde. Ma délégation se joint à celles qui l'ont précédée pour vous exprimer, Monsieur le Président, ses condoléances et sa sympathie et vous prier d'être notre interprète auprès du Gouvernement des Etats-Unis, de la famille du défunt et du peuple américain.

6. Vous me permettez aussi, Monsieur le Président, de vous présenter les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre présidence. C'est une sorte de symbole que la poursuite de nos travaux sur ce sujet ait lieu sous la direction du représentant des Etats-Unis. Dans les circonstances actuelles, cette présidence prend une valeur et une signification particulières.

7. Je sais qu'il est très rare que le Conseil de sécurité revienne à bref intervalle sur un problème qu'il a eu l'occasion d'examiner à fond et à propos duquel une décision très nette a été prise. Si nous revenons cependant aujourd'hui à un nouveau débat sur la politique d'apartheid pratiquée par la République sud-africaine, ce n'est point pour soulever des aspects nouveaux de cette politique, ni pour combler une insuffisance quelconque dans les débats précédents, mais, malheureusement, pour constater une fois de plus que le gouvernement de Pretoria manifeste, tant à l'égard de la Charte des Nations Unies qu'à l'égard des résolutions de ses différents organes, un défi où le mépris se mêle à l'insolence.

8. En effet, dans les lettres du 19 septembre et du 11 octobre 1963 [voir S/5438], adressées au Secrétaire général en réponse à sa communication du 19 août 1963, le Gouvernement de la République sud-africaine, s'élevant contre ce qu'il appelle l'incompétence des Nations Unies et la violation de la Charte par le Conseil de sécurité, essaie de scuténir sans gêne la thèse de la légitime défense pour justifier sa politique de répression et d'intensification de son armement.

9. Je relève notamment dans la lettre du 11 octobre cette phrase: "La position du Gouvernement sud-africain a été souvent exposée et est bien connue." Du reste, cette phrase, bien qu'elle soit suivie d'un long commentaire, constitue à elle seule toute la réponse du Gouvernement sud-africain.

10. Par une telle attitude, le Gouvernement de la République sud-africaine entend nettement persister dans sa politique de discrimination raciale, continuer à dénier à notre organisation l'obligation d'intervenir et exprimer son indifférence aux décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

11. Sans doute le gouvernement de Pretoria escompte-t-il, par une position constamment négative, réduire l'Organisation à une complète impuissance et maintenir la réprobation universelle au stade de simple

That is why it seems to us more urgently necessary than ever to take up the debate and conclude it by adopting enforceable measures. Mr. Eric H. Louew's letter on the eve of his retirement is, more than anything else, a political testament and, although it may have been intended as a reply to the Secretary-General, it is really nothing but a kind of manifesto expressing the intention of the National Party of South Africa, which has been in power for fifteen years, to thwart any measures which the United Nations might in future undertake, as it has done in the case of the twenty-six resolutions adopted by the General Assembly and the Security Council since 1952.

12. While considering the actual situation in South Africa and the living conditions of the African population, we should also bear in mind the significance of the South African Government's intransigent attitude towards the United Nations itself. The development of the South African ideology and the conduct of the Pretoria Government at the international level have been too often compared with the evolution of the Nazi régime, both in Germany and in its relations with the international organizations of the period, for us not to be aware of the similarities in the two cases and the possible identity of the dangers, which are this time more foreseeable and less justifiable.

13. When the National Party of South Africa came into power in 1948 and Dr. Malan began to define the doctrine of racial segregation and to codify it in positive law, even the most wary interpreted this merely as the formulation of a programme for taking power and keeping it, or the expression of the ideas of an extremist, ideas which would soon spend their force.

14. Today, Dr. Verwoerd is proclaiming himself the disciple of Dr. Malan and is going back to his sources. In the intervening years, a whole generation, among the white minority, has made their doctrine a creed and an article of faith. Between then and now, 13 million Africans have been permanently subjected, in the name of the law, itself based on the country's Constitution, to the most immoral legislation that mankind can conceive in an age when it, perhaps rightly, believes itself able to achieve the greatest degree of liberty for individuals and peoples.

15. It is rather disquieting to note that, faced with the installation of such a régime and the insolence with which its policies are openly proclaimed and put into practice, the rest of the international community can barely bring itself to express moral condemnation and remains powerless to bring about the slightest change in the situation. South Africa is violating the most sacred principles of every religion and of every humanist philosophy, scorning the higher principles of justice and international law, annexing a territory placed under its mandate by an international organization, disdaining a Charter to which it has acceded, and despite all this, it still finds defenders to plead for it to be kept in our Organization, receives international aid and obtains direct and indirect assistance as a reward for its behaviour towards the rest of the world.

16. It is true that the United Nations has always given the situation in South Africa the attention which it warrants, and the Security Council itself, since the Sharpeville events of 1960, has realized the true dimensions of the situation and its consequences. The resolutions successively adopted here and in the

manifestation symbolique. C'est pour cela que reprendre le débat et le conclure par des mesures exécutoires nous semble cette fois plus impératif. La lettre de M. Eric H. Louew à la veille de sa retraite revêt davantage le caractère d'un testament politique et, si elle a la prétention de constituer une réponse au Secrétaire général, elle n'est en fait qu'une sorte de manifeste par lequel le parti national d'Afrique du Sud, au pouvoir depuis 15 ans, entend tenir en échec tout ce que l'Organisation pourrait entreprendre à l'avenir, comme il l'a fait pour les 26 résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité depuis 1952.

12. Parallèlement à l'examen de la situation de fait en Afrique du Sud, et des conditions de vie de la population africaine, nous ne devrions pas non plus perdre de vue la portée d'une telle intransigeance du Gouvernement sud-africain à l'égard des Nations Unies elles-mêmes. On a trop fréquemment comparé l'évolution de l'idéologie sud-africaine et le comportement du gouvernement de Pretoria sur le plan international au processus du régime nazi, tant en Allemagne qu'à l'égard des organisations internationales de l'époque, pour ne pas réaliser toutes les similitudes entre de telles évolutions, et toute l'identité possible des dangers cette fois plus prévisibles et moins justifiables.

13. Lorsque, à partir de 1948, le parti national d'Afrique du Sud a pris le pouvoir, et que le Dr Malan a commencé à définir la doctrine de ségrégation raciale et à la codifier dans le droit positif du pays, les esprits les plus inquiets avaient cependant pensé qu'il s'agissait seulement de l'expression d'un programme pour prendre le pouvoir et le garder, ou de l'expression des idées d'un extrémiste, qui ne feraient pas long feu.

14. Aujourd'hui, le Dr Verwoerd se réclame du Dr Malan et se réfère à ses sources. Entre les deux, toute une génération, au sein de la minorité blanche, a fait de leur thèse son credo et sa profession de foi. Entre les deux aussi, 13 millions d'Africains sont définitivement soumis, au nom de la loi, fondée elle-même sur la Constitution du pays, à la législation la plus aberrante que l'humanité puisse jamais connaître dans un siècle où cette humanité croit pouvoir, et peut-être à juste titre, réaliser la plus large libération des individus et des peuples.

15. Il est assez inquiétant de constater que devant l'instauration d'un tel régime, devant l'insolence avec laquelle il est ouvertement proclamé et exercé, le reste de la communauté internationale arrive à peine à exprimer une condamnation morale et continue à être impuissant à y apporter la moindre modification. L'Afrique du Sud viole les principes les plus sacrés de toutes les religions, de tous les humanismes, déroge aux principes supérieurs du droit comme au droit international, annexe un territoire qui lui est confié en tutelle par un organisme international, ne fait aucun cas d'une Charte à laquelle elle adhère, et, en dépit de tout cela, elle trouve encore des défenseurs pour plaider en faveur de son maintien dans notre organisation, trouve une aide internationale et bénéficié d'une assistance directe ou indirecte comme d'une prime à son comportement à l'égard du reste du monde.

16. Certes, notre organisation a constamment accordé à la situation en Afrique du Sud tout l'intérêt qu'elle mérite et le Conseil de sécurité lui-même, a, depuis les événements de Sharpeville en 1960, pris conscience des dimensions réelles de cette situation et de ses conséquences. Les résolutions adoptées, ic

General Assembly reflect the growing concern and anxiety of an increasingly large proportion of Members of the United Nations.

17. We must acknowledge, however, that whatever its virtues, any resolution adopted by a United Nations organ is somewhat vitiated if it does not carry the authority which only unanimity can give, particularly in such questions as the one before us. It is even likely that the hesitations shown here and there by delegations give South Africa additional grounds for treating our deliberations and their conclusions with that haughty indifference which, so far, has rendered us distressingly helpless.

18. World opinion as a whole and all Governments without exception agree in denouncing racial discrimination, and all proclaim their disapproval of the South African régime. There are, however, certain practical measures which must be taken in respect of the South African régime and some of these unfortunately do not depend on the will of that majority which can very easily be found to support such decisions. The effectiveness of such measures sometimes depends in the last resort on the attitude of some great Power whose relationships with South Africa determine their significance.

19. I mean that, when we agree upon an arms embargo or upon coercive economic measures, the implementation of such decisions is in fact mainly in the hands of those who are in a position to sell arms or who have sufficiently important economic relations for their interruption to have a serious consequence on South Africa's repressive capacities.

20. Time and again, for as long as it was possible, we accepted the exhortations to limit ourselves to prudent diplomatic action and to conventional avenues of approach in our attempt progressively to modify the Pretoria régime and to bring it to renounce the policies of apartheid and oppression. Those who have constantly urged us to take such an attitude are bound to agree with us today that no heed has ever been taken at Pretoria of this spirit of co-operation, which unfortunately has been shown by the United Nations only. It must therefore be acknowledged that this approach to the problem has not proved to be the right one. There is no Government which could not find strong enough support in its parliament or congress to be able to adopt unreservedly the policies recommended by our Organization, policies whose firmness is still not equal to South Africa's intransigence.

21. Be that as it may, my delegation has been encouraged and reassured by various declarations made throughout the world during recent months, sometimes in the most unexpected quarters. I should like first to mention the stand taken by the dockers and trade union organizations of the Scandinavian countries. The Governments of these countries are aware of this development in their national opinion, and the efforts undertaken recently by their Ministers for Foreign Affairs have found an echo in Africa and Asia, with the result that this cause, which was first taken up in isolation by Mahatma Gandhi, is no longer

à l'Assemblée générale, reflètent dans leur succession les préoccupations et l'inquiétude croissantes d'une fraction de plus en plus large au sein de notre organisation.

17. Mais il nous faut reconnaître que quelles que soient leurs vertus, les résolutions adoptées par tel ou tel organe des Nations Unies demeurent quelque peu viciées dès l'instant qu'elles n'ont pas l'autorité que seule l'unanimité peut donner à une décision, surtout en pareille matière. Il est fort possible même que les hésitations marquées ici ou là par certaines délégations donnent à l'Afrique du Sud quelques raisons supplémentaires d'accorder à nos délibérations et à leurs conclusions cette indifférence hautaine qui nous a jusqu'à maintenant condamnés à une pénible impuissance.

18. L'opinion internationale tout entière et tous les gouvernements sans réserve s'accordent à dénoncer la discrimination raciale et à proclamer leur désapprobation du régime sud-africain. Mais il y a des mesures concrètes à prendre à l'égard du régime de la République Sud-Africaine; quelques-unes d'entre elles ne dépendent malheureusement pas de la majorité qui se groupe très facilement autour de telles décisions. Leur efficacité relève parfois en dernière analyse de l'attitude de telle ou telle grande puissance, dont la nature des rapports avec l'Afrique du Sud détermine la portée de ces mesures.

19. Je veux dire que, lorsque nous votons un embargo sur les armes ou des mesures coercitives sur le plan économique, l'exécution de telles décisions est en fait essentiellement entre les mains de ceux qui sont susceptibles de vendre des armes ou qui entretiennent des relations économiques assez importantes pour que leur interruption ait une conséquence sérieuse sur le potentiel répressif de l'Afrique du Sud.

20. Nous nous sommes rangés très souvent, aussi longtemps que cela a été possible, du côté de l'invitation qui nous a été faite de nous borner à une démarche prudente et à des approches classiques pour essayer de modifier progressivement le régime de Pretoria et d'obtenir sa renonciation à la politique d'apartheid et d'oppression. Ceux qui nous ont constamment recommandé une telle attitude sont obligés de convenir avec nous aujourd'hui qu'il n'a été tenu compte à aucun moment à Pretoria de cette manifestation de l'esprit de coopération, malheureusement à sens unique, dont notre organisation a fait preuve. Il est dès lors indispensable de reconnaître que cette façon de traiter le problème ne s'est pas révélée comme étant la plus appropriée. Il n'y a pas de gouvernement qui ne trouverait auprès de son parlement ou de son congrès un soutien assez marqué pour s'associer sans réserve à la politique que recommande notre organisation et dont la fermeté n'est pas encore à la mesure de l'intransigeance sud-africaine.

21. Ma délégation a toutefois enregistré avec satisfaction et confiance les différentes prises de position exprimées au cours des derniers mois à travers le monde et parfois du côté le plus inattendu. Je voudrais d'abord mentionner l'attitude des dockers et des organisations syndicales des pays scandinaves. Les gouvernements de ces pays sont conscients de l'évolution de leur opinion nationale, et les efforts déployés récemment par les ministres des affaires étrangères des pays scandinaves ont trouvé en Afrique et en Asie un écho qui fait que cette cause, dont la défense a commencé dans l'isolement par le mahatma Gandhi,

defended only by the thirty-two African Heads of State and their peoples.

22. In another development which merits particular attention, the latest Congress of the Hamburg Christian Democratic Party—and I stress, the Christian Democratic Party—declared in clear terms its solidarity with the African population of South Africa and categorically condemned the racial policies of the Pretoria Government.

23. In the United States, the AFL-CIO labour federation, representing many tens of millions of trade unionists, has openly expressed its condemnation of that Government's policies and conduct.

24. This Council is not merely the guardian of the moral principles which should govern relations between the members of the international community. It should pass on from the stage of condemnation and resolutely consider practical and effective measures, unanimous agreement on which would in itself be an important factor.

25. My delegation would give unconditional support to any text which would reflect the concern of the African countries with regard to this problem. Basically, we shall support any text inviting the Council to take specific decisions and measures which would, this time, have to be carried out in as short a time as possible.

26. We must avoid, however, particularly in this Council, allowing anyone to suppose that a line of demarcation exists between the permanent members of the Security Council and the other members. Also, since our ideologies are unanimous in condemning the policies concerned, we must not allow ourselves to be divided in the face of policies inspired by shameless adherence to a depraved ideology.

27. My delegation intends to speak again when a draft resolution is submitted.

28. The PRESIDENT: I call upon the Minister for Foreign Affairs of Madagascar.

29. Mr. SYLLA (Madagascar) (translated from French): In pursuance of the mandate given to the Ministers for Foreign Affairs of Tunisia, Liberia, Sierra Leone and Madagascar by the Heads of African States who met at Addis Ababa last May, I come before the Council to ask it, as the highest organ of the United Nations, to take the necessary measures to compel the Government of South Africa to bow to the judgement of the world conscience.

30. Among the many decisions which have been adopted on this subject, I shall confine myself for the time being to General Assembly resolution 1761 (XVII) of 6 November 1962 and the resolution which this Council adopted on 7 August 1963<sup>1/</sup> at the end of its 1056th meeting. Like previous resolutions, both these have remained a dead letter.

<sup>1/</sup> Official Records of the Security Council, Eighteenth Year, Supplement for July, August and September, 1963, document S/5386.

n'est plus seulement défendue par les 32 chefs d'Etat africains et leurs peuples.

22. Par ailleurs, et c'est là un événement qui mérite d'être particulièrement souligné, le dernier congrès du parti démocrate-chrétien de Hambourg — je dis bien le parti démocrate-chrétien — a clairement manifesté sa solidarité à l'égard de la population africaine d'Afrique du Sud et a condamné nettement la politique raciale du gouvernement de Pretoria.

23. Aux Etats-Unis, le congrès des syndicats AFL-CIO (American Federation of Labor — Congress of Industrial Organizations), représentant plusieurs dizaines de millions d'adhérents, a ouvertement exprimé sa condamnation d'une telle politique et d'un tel comportement.

24. Le Conseil n'est pas seulement le gardien de principes moraux qui doivent prévaloir dans les rapports entre les membres de la communauté internationale. Il se doit de dépasser le stade de la condamnation et d'envisager fermement des mesures concrètes et efficaces pour lesquelles son unanimité serait déjà un élément important.

25. Ma délégation accordera son appui inconditionnel à tout texte qui pourrait éventuellement se faire l'écho des préoccupations des pays africains à l'égard de ce problème. Nous appuierons essentiellement tout texte qui pourrait inviter le Conseil à prendre des décisions et des mesures concrètes et, cette fois, applicables dans les meilleurs délais.

26. Mais il nous faudra éviter, et particulièrement au sein du Conseil, de laisser quiconque élever une ligne de démarcation entre les membres permanents du Conseil de sécurité et les autres. Il nous faudra également veiller, puisque nos propres idéologies sont unanimes dans une telle condamnation, à ne pas nous laisser séparer face à une politique dont l'inspiration est puisée insolemment dans une idéologie aberrante.

27. Ma délégation entend, au moment de la présentation d'un projet de résolution, reprendre la parole devant le Conseil.

28. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de Madagascar.

29. M. SYLLA (Madagascar): Afin de poursuivre l'exécution du mandat que les chefs d'Etat africains, réunis à Addis-Abéba en mai dernier, ont confié aux Ministres des affaires étrangères de Tunisie, du Libéria, du Sierra Leone et de Madagascar, je me présente devant le Conseil, qui constitue la plus haute instance de l'Organisation des Nations Unies, pour lui demander de prendre les mesures qui s'imposent afin d'obliger le Gouvernement de l'Afrique du Sud à se soumettre aux verdicts de la conscience universelle.

30. Parmi les nombreuses décisions qui ont été prises en la matière, je me bornerai, pour le moment, à citer la résolution 1761 (XVII) de l'Assemblée générale en date du 6 novembre 1962 et celle que vous avez adoptée, le 7 août 1963<sup>1/</sup>, à l'issue de votre 1056ème séance. Comme les précédentes, l'une et l'autre sont restées lettre morte.

<sup>1/</sup> Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-huitième année, Supplément de juillet, août et septembre 1963, document S/5386.



31. The United Nations cannot allow itself to be openly flouted in this way, and in my delegation's opinion the Council's present discussion must end in positive acts going to the furthest limits of the provision of the Charter, in order to wipe from the face of the earth the policy known as apartheid, which is a disgrace to mankind.

32. After the eloquent speeches of my eminent colleagues, I shall not enlarge on the definition of apartheid, the danger this doctrine represents for peace in Africa and in the world, or the excesses and the repression which are its inevitable consequence. It is vitally important for the United Nations to put a prompt end to it, because the Organization's prestige and its very existence are at stake. Indeed, if it is powerless in such a flagrant case to put its decisions into effect, who is going to believe that on other occasions, when peace or war may depend on its acting as the supreme arbitrator, it will be able to compel the delinquent party to accept its authority? Let us remember the League of Nations, whose death knell tolled as soon as it proved powerless to apply sanctions against fascist Italy.

33. The Malagasy representatives who spoke during the Council's last series of meetings painted a picture of all the misery and hatred which this policy inevitably brings in its train.

34. The petitioners heard in the Fourth Committee have spoken at length of the ruthless repression which, the leaders of the Republic of South Africa imagine, is to stamp out the legitimate revolt of the enslaved African peoples. The victims' cries of distress, despite the fact that every effort is made within the country to smother them, are heard throughout the world.

35. Their anguished appeals have had no effect; on the contrary, the debates in the Security Council and the Fourth Committee have been the signal, or even the pretext, for even sterner repression. The hanging of patriots has continued despite the General Assembly's appeal on 11 October of this year [resolution 1881 (XVIII)]. The patriots charged under the so-called sabotage act wait anxiously to appear in a court where we are justified in wondering whether the sacred guarantees for the defence are observed as they are in all civilized nations.

36. On a number of occasions the Government of South Africa has tried in vain to give shamefaced explanations of its racial policy and even to attribute the criticisms aimed at it to the cold war. The Special Committee on the policies of apartheid of the Government of the Republic of South Africa, to whose efforts and objectivity I should like to pay a tribute, unmasked these manoeuvres and gave a clear and precise definition of apartheid. In its first interim report<sup>2/</sup> we read the following:

"In this connexion, the Special Committee wishes to affirm its view that the problem is not one of colour or race, or an aspect of the cold war, but the consequence of a racist ideology, enshrined

<sup>2/</sup> For the text of the reports of the Special Committee, distributed to the Security Council under symbols S/5310, S/5353, and S/5426 and Add.1, see Official Records of the General Assembly, Eighteenth Session, Annexes, addendum to agenda item 30, (A/5497 and Add.1).

31. Il n'est pas possible que notre organisation soit aussi ouvertement bafouée, et vos présents débats devront, de l'avis de ma délégation, se clôturer par des actes positifs, allant jusqu'à l'extrême limite des dispositions de la Charte des Nations Unies, afin d'extirper de la face du monde la politique dite de l'apartheid, qui constitue une honte pour l'humanité.

32. Après les éloquentes discours de mes éminents collègues, je ne m'étendrai pas sur la définition de l'apartheid, sur le danger que cette doctrine fait courir à la paix en Afrique et au monde, sur les excès et sur la répression qui en sont la conséquence inéluctable; y mettre promptement fin, c'est, pour notre organisation, une nécessité vitale, car il y va de son prestige, voire de son existence. Si, en effet, dans un cas aussi flagrant, elle est impuissante à faire exécuter ses décisions, qui donc pourrait croire qu'en d'autres occasions, alors que la paix ou la guerre dépendront de son arbitrage suprême, elle serait en mesure d'imposer son autorité à la partie défaillante? Souvenons-nous de la Société des Nations, dont le glas a sonné à partir du moment où elle a été impuissante à appliquer des sanctions à l'Italie fasciste.

33. Les représentants malgaches qui ont pris la parole au cours de la dernière série de séances ont évoqué devant vous le cortège de misères et de haines que cette politique entraîne inévitablement.

34. Les pétitionnaires qui ont été entendus à la Quatrième Commission ont longuement parlé de la répression impitoyable qui, dans l'esprit des dirigeants de la République sud-africaine, doit étouffer la révolte légitime des populations africaines asservies. Les cris de détresse des victimes, bien que tout soit fait dans le pays pour les étouffer, parviennent au monde entier.

35. Leurs appels angoissés n'ont eu aucun effet; bien mieux, les débats qui ont eu lieu en cette enceinte et devant la Quatrième Commission ont été le signal, ou même le prétexte, d'une répression plus dure. Les pendaisons de patriotes se sont poursuivies, malgré l'appel lancé le 11 octobre dernier par l'Assemblée générale [résolution 1881 (XVIII)]. Les patriotes impliqués au titre de la loi dite du sabotage attendent anxieusement de comparaître devant une juridiction où l'on est en droit de se demander si, à l'instar de toutes les nations civilisées, les garanties sacrées de la défense sont observées.

36. C'est en vain qu'en plusieurs occasions le Gouvernement de l'Afrique du Sud a tenté de donner des explications embarrassées sur sa politique raciale et même à attribuer à des buts de guerre froide les critiques qui lui sont adressées. Le Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine, aux efforts et à l'objectivité duquel je voudrais rendre ici hommage, a percé ces manoeuvres à jour, et a donné de l'apartheid une définition claire et précise. Dans son premier rapport intérimaire<sup>2/</sup> nous lisons en effet ceci:

"A cet égard, le Comité spécial tient à affirmer qu'à son avis, on ne se trouve pas en présence d'un problème de race et de couleur, ou d'une forme de guerre froide, mais des conséquences d'une

<sup>2/</sup> Pour le texte des rapports du Comité spécial, distribués au Conseil de sécurité sous les cotes S/5310, S/5353 et S/5426 et Add.1, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-huitième session, Annexes, additif au point 30 de l'ordre du jour (A/5497 et Add.1).

as state policy and implemented by force against the majority of the people of the country, despite the obligations of the Government of the Republic of South Africa under the United Nations Charter.<sup>3/</sup>

37. Need I remind you that the result of apartheid is to keep all rights in the hands of a minority of less than 3 million whites, and to deny them to 11 million Africans, 1,500,000 persons of mixed origin and 500,000 inhabitants of Asian origin who, even in the most trivial acts of everyday life, are subject to more and more rigid restrictions and who live in fear? Need I recall that apartheid is systematically applied against any coloured person, from no matter what continent, who comes to stay, even temporarily, in South Africa? As the representative of the Malagasy Republic showed last August [1051st meeting], the laws aimed at strengthening and maintaining white supremacy grow stricter every year, with the mounting anger of the non-white population, which is denied the most elementary rights and can look forward only to bondage and humiliation.

38. The Government of South Africa has placed itself in a position where it can uphold its doctrine only by increasingly stern police measures until the point is reached where the enslaved peoples, driven to despair, have no other recourse but violence to break their chains. What would happen then? What tragedies might the world not witness! Surely it is our duty, the duty of all States represented here, to avert such a contingency while there is still time.

39. Can anyone really believe that the armed forces and police of the Government of South Africa will always be able to subdue 13 million oppressed people driven to breaking-point and determined no longer to tolerate daily and hourly insults to their dignity?

40. Oh yes, we know that these forces are substantial! The combined budgets for the army and police, which amounted to 77 million rands for the financial year 1960-1961, have been raised to 208 million rands for 1963-1964, an increase of 270 per cent.<sup>4/</sup>

41. But apart from the fact that resistance is taking shape and becoming organized and that the patriotism of the non-white inhabitants is awakening, they now know that they are no longer alone in the silent struggle, with its obscure sacrifices, and that 200 million African brothers support them in the United Nations and are working unstintingly to arouse the world conscience.

42. The Government of South Africa would be very wrong if it thought that by flouting the decisions of the United Nations it could everlastingly resist the whole world, which is unanimous in its censure and condemnation of apartheid. At this point it may be recalled that the resolutions of the General Assembly and the Security Council, while not adopted unanimously because of the legal scruples of some States have met with no opposition and that all Members have accepted and approved the principles they contain.

<sup>3/</sup> Ibid., annex III, para. 22.

<sup>4/</sup> Ibid., second part, chapter VIII, para. 389.

idéologie raciste élevée au rang de politique d'Etat et appliquée par la force au détriment de la majorité des habitants du pays, malgré les obligations que le Gouvernement de la République sud-africaine a assumées en vertu de la Charte des Nations Unies<sup>3/</sup>."

37. Est-il besoin de rappeler que l'apartheid a pour conséquence de réserver tous les droits à une minorité de moins de 3 millions de blancs, et de les refuser aux 11 millions d'Africains, 1 500 000 métis et 500 000 habitants d'origine asiatique qui, même pour les actes les plus courants de leur vie quotidienne, sont soumis à des restrictions de plus en plus rigides et vivent dans la crainte? Est-il besoin de rappeler que l'apartheid s'exerce systématiquement à l'égard de tout homme de couleur, de quelque continent qu'il soit, qui viendrait à séjourner, même temporairement, en Afrique du Sud? Ainsi que le représentant de la République malgache l'a démontré en août dernier [1051ème séance], d'année en année les lois destinées à consacrer et à maintenir cette suprématie deviennent de plus en plus dures, au fur et à mesure que gronde la colère des populations de couleur auxquelles les droits les plus élémentaires sont refusés et qui n'ont d'autres perspectives d'avenir que la servitude et l'humiliation.

38. Le Gouvernement de l'Afrique du Sud s'est mis dans la position de ne pouvoir maintenir sa doctrine que par des mesures de police de plus en plus rigoureuses, jusqu'au moment où, poussées au désespoir, les populations asservies n'auraient d'autre recours que la violence pour briser leurs chaînes. Qu'arriverait-il alors? A quels drames le monde n'assisterait-il pas? Notre devoir, celui de tous les Etats représentés dans cette enceinte, n'est-il pas de prévenir une telle éventualité, alors qu'il en est encore temps?

39. Croit-on vraiment que les forces armées et la police du Gouvernement de l'Afrique du Sud seront perpétuellement en mesure de subjuguier 13 millions d'opprimés poussés à bout et décidés à ne plus accepter que leur dignité soit à tout moment foulée aux pieds?

40. Oh, nous savons que ces forces sont importantes! Les budgets combinés de l'armée et de la police, qui s'élevaient à 77 millions de rands pour l'exercice 1960-1961, ont été portés à 208 millions de rands pour 1963-1964, soit une augmentation de 270 p. 100<sup>4/</sup>.

41. Mais, outre que la résistance s'affirme et commence à s'organiser, que le patriotisme des habitants de couleur se réveille, ceux-ci savent maintenant qu'ils ne sont plus seuls dans la lutte silencieuse et jalonnée d'obscurs sacrifices qu'ils mènent et que 200 millions de frères africains les soutiennent à l'Organisation des Nations Unies et travaillent sans relâche à réveiller la conscience universelle.

42. Il serait aberrant pour le Gouvernement de l'Afrique du Sud de croire que, bafouant les verdicts de l'Organisation des Nations Unies, il pourra éternellement s'opposer au monde entier, unanime dans sa réprobation et dans la condamnation qu'il porte contre l'apartheid. C'est ici qu'il y a lieu de rappeler que les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, si elles n'ont pas été adoptées à l'unanimité en raison de scrupules juridiques de quelques Etats, n'ont fait l'objet d'aucune opposition et que

<sup>3/</sup> Ibid., annexe III, par. 22.

<sup>4/</sup> Ibid., deuxième partie, chap. VIII, par. 389.

43. I should now like to speak very briefly about certain reforms announced by the Government of South Africa, without however supplying all the necessary details for assessing them properly. I am referring in particular to the creation of the "Bantustans" and "Transkei", which is represented as a first step towards a kind of internal autonomy for some sections of the African population of South Africa.

44. The report of the Special Committee approaches this subject with great circumspection. For my part, I would say to the South African Government that if it is sincere in its desire to set the peoples of the Transkei on the road to self-determination, why does it not make up its mind to turn to the United Nations and request the co-operation which no one would refuse, so that in this experiment the rights of the South African peoples could be safeguarded and the basic tenets of the Charter respected. That method would be a test of its desire not to persist in its systematic opposition to the twenty-nine United Nations resolutions condemning apartheid.

45. My delegation would like to stress again for the benefit of the South African Government that to maintain the present system is to fortify the wall of suspicion and hatred which now divides the peoples of South Africa and to make a peaceful coexistence more difficult every day.

46. Now, and in the immediate future—and I mean the immediate future—my delegation believes that it is still possible to consider objectively measures which, while faithful to the spirit of the Charter, would enable a multiracial society to be established in South Africa in which all sectors of the population would be equal before the law, where fundamental freedoms would be guaranteed to all, but where the rights of minorities would also be fully safeguarded. I believe that under the Charter the United Nations might study such a plan and submit it to the parties concerned. By this last phrase I mean the 111 nations which make up our Organization, the Government of South Africa, and also the patriots fighting for freedom or locked up in prison. In so doing, it would be making a valuable contribution to the solution of the problem by removing it to some extent from its emotional context and endeavouring to place it on a realistic basis. But before anything else repression must cease, the prisons must be emptied of patriots, and discriminatory laws must be abrogated.

47. In a statement on 5 May 1963, the Ambassador of South Africa in Washington said:

"If you were to introduce the proposals of the United Nations, you would, in effect, be committing another sin—committing genocide. You would be asking this Western Christian nation to be allowed to destroy itself."<sup>5/</sup>

48. No, the very opposite is true; you would be preparing for that genocide by failing to apply the resolutions of the General Assembly and Security Council, because then you would be making it utterly impossible to scale the wall of hatred which I referred to a moment ago. As time went on, any conciliatory

<sup>5/</sup> Ibid., part II, chapter I, para. 73.

tous les Etats Membres en ont accepté et approuvé les principes.

43. Je voudrais maintenant parler très brièvement de certaines réformes que le Gouvernement de l'Afrique du Sud a annoncées, sans du reste fournir les détails qui seraient nécessaires pour les juger sagement. Je fais notamment ici allusion à la création des "Bantoustans" et du "Transkei", qui est présentée comme un premier pas vers une sorte d'autonomie interne pour certaines parties de la population africaine de l'Afrique du Sud.

44. Le rapport du Comité spécial aborde ce sujet avec beaucoup de circonspection. Pour ma part, je demanderai au Gouvernement sud-africain, s'il est sincère dans sa volonté d'acheminer les populations du Transkei vers l'autodétermination, pourquoi il ne se tourne pas résolument vers les Nations Unies et ne leur demande pas une collaboration que personne ne lui refuserait, afin que cette expérience se fasse dans la sauvegarde des droits des populations africaines et dans le respect des fondements de la Charte. Cette méthode serait un test de son désir de ne pas persister dans cette opposition systématique aux 29 résolutions de notre organisation qui ont condamné l'apartheid.

45. Ma délégation voudrait encore souligner pour le Gouvernement sud-africain que maintenir le présent système, c'est renforcer le mur de suspicion et de haine qui sépare actuellement les populations de l'Afrique du Sud, c'est rendre chaque jour plus difficile une coexistence pacifique.

46. Actuellement, dans l'immédiat — je dis bien dans l'immédiat —, il n'est pas impossible, de l'avis de ma délégation, d'envisager objectivement les mesures qui permettraient, tout en respectant l'esprit de la Charte, d'établir en Afrique du Sud une société multiraciale, à l'intérieur de laquelle toutes les parties de la population seraient égales devant la loi, où les libertés fondamentales seraient garanties à tous, mais où également les droits des minorités seraient pleinement sauvegardés. Je pense que, dans le respect de la Charte, notre organisation pourrait étudier un tel plan et le soumettre aux parties intéressées. Par cette expression, j'entends les 111 nations qui composent notre organisation, le Gouvernement de l'Afrique du Sud, et aussi les patriotes qui luttent pour la liberté ou qui souffrent dans les prisons. Elle apporterait ainsi une contribution précieuse à la solution du problème en le dégageant en partie de son contexte passionnel pour essayer de le placer sur un terrain réaliste. Mais, avant tout, il faut que la répression cesse, que les prisons se vident des patriotes et que les lois d'exception soient abrogées.

47. Dans une déclaration faite le 5 mai 1963, l'ambassadeur de l'Afrique du Sud à Washington déclarait:

"Si vous appliquiez les propositions de l'Organisation des Nations Unies, vous commettriez en fait un autre crime: celui de génocide. Vous demanderiez à cette nation chrétienne occidentale de se détruire elle-même."<sup>5/</sup>

48. Non; c'est, tout au contraire, en n'appliquant pas les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité que vous préparez ce génocide, car vous rendez alors définitivement infranchissable le mur de haine dont je viens de parler. Tout dialogue pacifique deviendrait, à la longue, de plus en plus difficile.

<sup>5/</sup> Ibid., deuxième partie, chap. 1er, par. 73.

dialogue would become more and more difficult. Apply the resolutions, sincerely and without any ulterior motive, and you can hope to prepare a more serene future, both for yourselves and for coming generations, for as the months and years go by the misunderstandings will disappear, trust will return and, I firmly hope, friendship will flower again.

49. The example of John Fitzgerald Kennedy should be a source of inspiration to us all. True to his convictions, inspired by a lofty ideal of generosity and respect for human dignity, he fought heroically and tenaciously against prejudice and racial discrimination. The whole world mourns in him a great leader who combined wisdom with energy and the love of his country with a passionate search for anything that might save mankind from a war entailing its total destruction.

50. We appeal to the great nations which alone can intervene effectively with the Government of South Africa, to advise it to abandon a policy which may sooner or later, end in a bloody awakening and which in any case constitutes a serious threat to international peace and security. Moreover, there is one step which they could take immediately to give proof of their interest in finding a realistic solution, and that is to stop supplying South Africa with arms and the equipment necessary for their manufacture and maintenance.

51. It is with confidence that the Malagasy Republic addresses you in person, Mr. President and members of the Council, to call upon you to adopt specific measures to compel the Government of South Africa to comply with your decisions and those of the General Assembly. That is the only way to show that the United Nations is determined to safeguard human rights and is resolved to do its full duty to ensure that peace reigns in Africa as in the rest of the world.

52. The PRESIDENT: There are no further speakers inscribed on the list for this morning. If no other members of the Council wish to be heard at this time, we shall adjourn until 10.30 a.m. tomorrow.

53. Before we adjourn this meeting, I should like, speaking on behalf of the UNITED STATES OF AMERICA, to thank the Foreign Minister of Madagascar and the representative of Morocco for their sensitive and thoughtful expressions of sympathy to my Government and to our people at the misfortune which has recently befallen us and also for their respectful regard for the labours and convictions of our late President. You may be sure that the feelings you have expressed will be made known and will be most comforting to his family.

*The meeting rose at 11.45 a.m.*

Appliquez les résolutions, franchement et sans arrière-pensée, et vous pourrez espérer préparer, pour vous et pour les futures générations, un avenir plus serein; au fil des mois et des années les malentendus s'apaiseront, la confiance reviendra et, je l'espère fermement, l'amitié reflourira.

49. L'exemple de John Fitzgerald Kennedy doit être pour nous tous une source d'inspiration. Fidèle à ses convictions, animé d'un haut idéal de générosité et de respect de la dignité humaine, il a combattu les préjugés et la discrimination raciale avec héroïsme et ténacité. Le monde entier pleure en lui un grand leader qui a su allier la sagesse à l'énergie, l'amour de son pays à la recherche passionnée de tout ce qui pouvait épargner à l'humanité une guerre qui signifierait sa totale destruction.

50. Nous adjurons les grandes nations qui peuvent, seules, intervenir efficacement auprès du Gouvernement de l'Afrique du Sud de lui conseiller d'abandonner une politique qui, à plus ou moins longue échéance, risque d'aboutir à des lendemains sanglants et qui, en tout état de cause, constitue une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Par ailleurs, il est une mesure qu'elles pourraient prendre immédiatement pour montrer de façon concrète l'intérêt qu'elles portent à une solution réaliste: celle de cesser la fourniture, à l'Afrique du Sud, des armes et du matériel nécessaire à leur fabrication et à leur entretien.

51. C'est avec confiance que, pour sa part, la République malgache, par ma voix, s'adresse au Président et aux membres du Conseil de sécurité, pour leur demander d'adopter des mesures concrètes destinées à obliger le Gouvernement de l'Afrique du Sud à se plier aux décisions du Conseil et à celles de l'Assemblée générale. C'est le seul moyen de montrer que notre organisation est résolue à sauvegarder les droits de l'homme et qu'elle est décidée à faire tout son devoir pour que la paix règne en Afrique comme dans le reste du monde.

52. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur la liste pour ce matin. Si aucun membre du Conseil ne demande la parole maintenant, nous pourrions lever la séance et nous réunir de nouveau demain matin à 10 h 30.

53. Avant d'ajourner la séance, je voudrais, au nom des Etats-Unis d'Amérique, remercier le Ministre des affaires étrangères de Madagascar et le représentant du Maroc des condoléances qu'ils ont exprimées en termes si émouvants au gouvernement et au peuple de mon pays à l'occasion de la tragédie qui nous a frappés. Je les remercie également du respect dont ils ont témoigné pour les travaux et les convictions de notre regretté président. Soyez assurés que les sentiments que vous avez exprimés seront transmis à sa famille et qu'ils lui seront d'un grand réconfort.

*La séance est levée à 11 h 45.*